

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Ludovic SPIERS avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres : 48	<u>Etaient présents</u> : D. MESNIL, A. DUVAL, M. DANICAN, C. GREARD, C. DUPONT, H. ENOT, M. JOURDAN, R. LESIEUR, J. LEMAÎTRE, G. GUIOC, L. SPIERS, M.A. HEROUT, R. AVISSE, M.L. TOUCHAIS, X. GRAWITZ, M. LE DANOIS, H. HOUEL, L. CHARENTON, H. LHONNEUR, I. DUCHEMIN, F. SIMON, D. PIGNOT, P. MARIE, M. GIOVANNONE, D. FERON, S. LA DUNE, M. LARUE, A. MINERBE, F. BEROT, L. MIGNOT, I. DELADUNE, S. DELARUE, L. LAMOTTE, F. DESERT, C. LALANDE, C. DE VALLAVIEILLE, G. DUBOURG, Y. LETOUZE, S. LEQUERTIER, B. FLAMBARD, A. HOLLEY, N. LAMARE, JP. JACQUET, N. MULLER, G. CHARRAULT, J.C. BEAUSSIN.
Nombre de membres présents : 46	
Nombre de membres votants : 47	
Date de convocation : 23/04/2026	
Date d'affichage du procès-verbal :	<u>Absent représenté</u> : M. LEBLANC donne procuration à M. LARUE.
Numéro de délibération : 1695 - 2026-04-29	<u>Absent excusé</u> : G. LEBARBENCHON.

Syndicat mixte Manche Numérique : Election des représentants

Il est rappelé que le Syndicat Mixte Manche Numérique est composé de collectivités territoriales et d'établissements publics.

Ce syndicat exerce 2 compétences :

- **Aménagement Numérique du Territoire**

Compétence dévolue par les EPCI qui désignent un nombre de délégués qui siègent au Comité syndical de Manche Numérique

Cette compétence consiste à déployer, maintenir et exploiter des infrastructures et réseaux de communications électroniques.

- **Services Numériques**

Compétence à laquelle les structures publiques (CD, EPCI, communes, syndicats) adhèrent. Chacun des membres élit un représentant.

Cette compétence consiste en une mission d'assistance à la mise en oeuvre des nouvelles technologies numériques et de la communication nécessaires au bon fonctionnement de l'administration.

Le syndicat peut ainsi proposer à l'ensemble de ses membres des services numériques :

- des services d'infrastructure : prestations d'hébergement, de support, de conseil technique, d'ingénierie (messagerie, stockage de fichiers, hébergement de sites internet / logiciels / serveurs virtuels, partage de fichiers en ligne)
- des services aux métiers : combinant des fonctionnalités, des technologies, des outils de dématérialisation et de l'expertise fonctionnelle nécessaires aux activités métiers.

Par ailleurs, Manche Numérique dispose également d'une centrale d'achats qui propose principalement du matériel informatique.

Ceci exposé les membres du conseil communautaire sont invités à élire :

- au titre de la compétence « aménagement numérique du territoire » **un délégué titulaire et un délégué suppléant**, représentant la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC) au sein du comité syndical de Manche Numérique ;
- au titre de la compétence « services numériques » **un représentant** de la CCBDC qui élira les 7 délégués titulaires et les 7 délégués suppléants qui siègeront au comité syndical de Manche Numérique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, élisent les délégués qui représenteront la CCBDC au sein du Syndicat Mixte Manche Numérique au titre des compétences suivantes :

- compétence « aménagement numérique du territoire » :
 - o membre titulaire : **Monsieur Xavier GRAWITZ**
 - o membre suppléant : **Monsieur Jean-Claude BEAUSSIN**

- compétence « services numériques » :
 - o **Monsieur Xavier GRAWITZ**

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance,



Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 29 avril 2026
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,

